

**225C1733**  
FR0012634822-FS0845

10 octobre 2025

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**MAAT PHARMA**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 octobre 2025, la société Invus Public Equities<sup>1</sup>, L.P.1 (Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Îles des Bermudes), a déclaré, avoir franchi en baisse, le 7 octobre 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MAAT PHARMA et détenir 799 583 actions MAAT PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MAAT PHARMA sur le marché.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Raymond Debanne.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 16 135 971 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.